



Principes généraux de coopération entre CARMA Plus Bio et la SEMMARIS utile à la préfiguration d'Agoralim

« Ce dont nous avons besoin est une course de marathon au rythme d'un sprint. »

(Johannes ENNSLE, président d'une association environnementale du Bade-Wurtemberg, dont l'objectif pour 2030 est d'atteindre, avec le concours de toutes les forces agricoles, scientifiques et associatives, 30% au moins des terres agricoles exploitées en bio.)

Pourquoi une réponse du Groupement CARMA Plus Bio ?

CARMA - Coopération pour une Ambition agricole Rurale et Métropolitaine d'Avenir – est une association née de la lutte pour la préservation des terres agricoles du Triangle de Gonesse menacées par l'implantation du mégaprojet d'EuropaCity. Son projet CARMA-RISOME, largement diffusé depuis quatre ans via des événements et un site internet dédié, s'inscrit pleinement dans une transition agricole et écologique solidaire au service des populations du Pays de France.

Ce projet a contribué à l'émergence d'un **Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE)** sur le Pays de France dédié à l'agroécologie et à la transition écologique (voir Charte en Annexe A), grâce à une dynamique de coopération entre des acteurs et partenaires locaux et régionaux, dont beaucoup se réclament de l'Économie Sociale et Solidaire, dédiée au développement de filières de la bio et durables dans une diversité de productions: céréales, légumes, fruits, fleurs mais aussi plantes médicinales (PPAM), voire plantes « sauvages » pour renaturer les villes (**Charte PTCE en Annexe 3**).

S'appuyant sur cette expérience de coopération, l'association CARMA a proposé qu'une réponse collective soit apportée à l'appel à idée **Agoralim** de la SEMMARIS. **Ce groupement « CARMA Plus Bio » (composition en Annexe 2) rassemble des acteurs désireux d'agir de manière coordonnée sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière bio pour répondre aux enjeux agricoles, alimentaires et sociaux du Pays de France, soucieux également de contribuer à la réussite des objectifs fixés par loi EGALIM de 2018 concernant l'approvisionnement de la restauration collective en produits bio.**

Carma Plus Bio est composé d'acteurs nationaux, régionaux et locaux en capacité de porter une dynamique de structuration de la filière dès demain si en particulier la question de l'accès au foncier tant agricole qu'urbain peut s'opérer en relation avec les acteurs publics et privés concernés.

Sur quelles priorités s'appuie la réponse de CARMA Plus Bio?

CARMA Plus Bio s'appuie, dans sa réponse, sur les réalités du Pays de France avec ses potentialités et ses limites actuelles. Certaines sont spécifiques au Pays de France, d'autres à la région Ile-de-France :

- Une production bio locale insuffisante alors que la demande est très forte et que les acteurs actuels du nord francilien peinent à répondre aux demandes croissantes et aux sollicitations des publiques pour manger sain et local ;

- Une difficulté d'accès des porteurs de projet d'installation en bio à des terres agricoles ;
- Un faible dynamisme de conversion en bio des agriculteurs du Pays de France ;
- Des besoins de formation des populations de jeunes pour des métiers porteurs et avec une approche pédagogique innovante, tant en agriculture de proximité bio qu'en agriculture urbaine avec son aspect médiation sociale ;
- Des initiatives locales en faveur du bio (producteurs, transformateurs, distributeurs locaux) disséminées et peu visibles ;
- Les difficultés d'une partie de la population du Pays de France pour accéder à une alimentation bio, saine et locale ;
- Le manque de distributeurs de produits issus de l'agriculture bio et de cultures raisonnée.

Le territoire du Pays de France dispose cependant de nombreux atouts pour s'engager dans la transition agroécologique :

- Des terres agricoles de qualité, plusieurs exploitations horticoles ;
- Un maillage d'entreprises et d'infrastructures urbaines ;
- Des initiatives pionnières en faveur de l'insertion avec un fort potentiel de développement
- Une population jeune dans les villes du territoire et des bassins de consommation proches des zones agricoles ;
- Des initiatives déjà engagées par des collectivités territoriales vers la transition agricole et alimentaire avec 2 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et plusieurs projets de création de fermes urbaines ou péri-urbaines ;
- Des associations d'habitants dynamiques intéressées par l'agriculture et menant des actions de sensibilisation au bien manger.

Sur la base de ce constat, **CARMA Plus Bio identifie 3 priorités dans le cadre de l'appel à idées :**

- Développer des coopérations à tous les niveaux entre les acteurs de la filière Bio de manière à coordonner leurs activités et à mutualiser des équipements pour contribuer à leur équilibre économique ;
- Assurer l'accès de tous les habitants à une alimentation saine à partir de produits locaux et Bio en expérimentant de nouvelles modalités d'accès ;
- Réaliser un « hub de la transition écologique » sur le Triangle de Gonesse. Il sera un premier démonstrateur de la faisabilité de circuits courts en Pays de France.

Comment se décline la réponse de CARMA Plus Bio ?

Dans sa réponse à l'appel à idées Agoralim, **CARMA Plus Bio estime qu'il est possible d'apporter des réponses à ces priorités et qu'un certain nombre de ces réponses peuvent donner lieu à des coopérations entre CARMA Plus Bio et la SEMMARIS utiles à la préfiguration d'Agoralim . Comme la mobilisation d'intelligences collectives est la plus belle idée qui soit, notre réponse est centrée sur ces synergies concrètes possibles.** Celles-ci se déclinent en un bouquet d'actions transversales en termes de filières et de territoires en s'appuyant sur des coopérations multiples entre acteurs locaux et acteurs régionaux/nationaux de l'ensemble de la filière bio, notamment à travers la mise en œuvre du PTCE Pays de France en cours, et sur un rapprochement avec les initiatives des collectivités territoriales (communes, EPT, Communauté d'agglomération, départements du 95 et 93, Région parties prenantes du développement du Pays de France), notamment à travers l'élaboration de leurs PAT.

La réponse de CARMA Plus Bio s'appuie sur une vision transversale et multi-acteurs de la transition écologique du territoire du Pays de France. Cette vision perd de sa force et de sa pertinence en étant segmentée par thèmes. Cependant, afin de respecter autant que faire se peut le cadre de réponses à l'AI sur les cinq thématiques, **nous avons pris le parti de présenter, pour chaque thème, d'abord les objectifs du groupement CARMA Plus Bio, puis les idées de ce qui relèverait de coopérations entre CARMA Plus Bio et la SEMMARIS utiles à la préfiguration d'Agoralim.** Enfin nous avons pris la liberté de **suggérer quelques idées complémentaires** dont pourrait se saisir la SEMMARIS.

Il faut rappeler aussi que la plupart des actions communes envisagées doivent impliquer largement les acteurs locaux et régionaux, et en premier lieu les collectivités territoriales et les habitants du territoire. Cette exigence doit être sous-jacente à l'ensemble des propositions qui suivent.

Toutefois, compte tenu de la différence de temporalité entre les calendriers de mise en œuvre du projet Agoralim (2026-2027), et celui de CARMA Plus Bio (en démarrage dès 2021 à travers le PTCE), les priorités que le groupement met en avant correspondent à des actions qui peuvent venir contribuer au projet Agoralim ou à sa préfiguration. Elles ne sont pas développées, d'une part en raison du caractère contraint du cadre de réponse et d'autre part, parce qu'elles sont assujetties à **un accord de coopération** précisant l'esprit qui anime notre groupement, les actions prioritaires retenues et les moyens accordés pour leur réalisation.
